

COMPTE-RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 22 AVRIL 2009

Présents : V. Barencourt, F. Busser, D. Hainin, Ch. Le Cosquer, D. Munier, Ch. Merkt, S. Rivière, P. Rougy, P. V.Roy, A.M. Seigeot.

Excusée : V. Ehret (procuration à D. Munier)

Compte-rendu de la séance du 24 Mars.

La lecture du compte-rendu donne l'occasion de donner quelques informations : les bacs à fleurs sont achetés, la barrière interdisant l'accès au Chauffour est arrivée, elle sera posée incessamment. Les travaux de peinture à la salle communale et à l'école sont en cours d'achèvement. Ainsi l'essentiel des investissements prévus pour l'année seront réalisés.

Le maire remercie pour la forte mobilisation à propos du nettoyage de printemps.

Le compte-rendu est adopté .

Convention pour la collecte et le transport des O.M.

Onyx-Est propose une convention pour trois ans avec un dispositif de conteneurs individuels normalisés. Ceux-ci sont mis à disposition pour un coût global représentant 3€ par an et par habitant, soit environ 800€ au total. La collecte et le transport des déchets ménagers en porte à porte serait facturé suivant un forfait de 37,30€ hab/an.

Le conseil municipal considère que le système des conteneurs est un progrès et il donne son accord au renouvellement de la convention, dans les conditions sus dites.

Redevance O.M. 2009.

Le SERTRID a considérablement augmenté le tarif du traitement des O.M. à l'usine d'incinération de Bourogne. Pour notre commune l'ensemble des prestations concernant les déchets peut être estimé à 25 000€ pour l'année 2009 (collecte, transport, traitement des O.M. vidange des eco-points, benne à déchets verts à Argiésans, déchetterie de Châtenois).

Le conseil municipal décide de répartir cette somme : part fixe : 115 € , part par personne 49€. et de reconduire le dispositif antérieur pour les résidences secondaires et la population temporaire.

Autres conventions.

Le conseil municipal décide de renouveler la convention pour la médecine préventive professionnelle avec l'association « Agir Ensemble Pour Notre Santé » aux conditions proposées : adhésion : 10€ , visite : 52€ x par le nombre de salariés. Le nombre de salariés déclaré à l'association mentionne leur appartenance aussi aux communes de Botans et Urcerey.

Le SIAGEP propose un renouvellement de la mise à disposition des communes du service informatique intercommunal. Le conseil municipal autorise le maire à signer la convention de mise à disposition à compter du 1^o juillet 2009.

Le Conseil Général du Territoire de Belfort propose un groupement de commandes afin de choisir un prestataire pour effectuer le diagnostic « accessibilité aux handicapés » des bâtiments communaux. Sachant que la mise en conformité sera obligatoire à l'horizon 2015 et que le Conseil Général a décidé de subventionner les diagnostics à 50%, le conseil municipal donne son accord à la convention d'adhésion au groupement de commandes proposé et autorise le maire à la signer.

Questions diverses.

Les élections européennes auront lieu en un seul tour le dimanche 7 Juin. Un tour de rôle est établi pour tenir le bureau de vote de 8h à 20h.

Les contrôles de branchement des particuliers au réseau d'assainissement se déroulent dans de bonnes conditions. On rappelle qu'ils sont obligatoires et que personne ne peut y déroger.

Le bureau d'études BEREST a été sollicité pour engager le projet d'aménagement des entrées routières du village.

Le terrain de football sera bientôt utilisable dans de bonnes conditions (remise en place du but réparé, nouveaux filets).

La bordure du chemin rural prolongeant la rue du Beau Bois sera traitée au débroussaillant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45